

Pie XII

9 décembre 1942

Discours aux jeunes époux

Trois épreuves de la fidélité

Cette audience accordée aux jeunes époux est la dernière de cette année. Le Saint-Père y termine son long exposé sur la fidélité conjugale dont les trois premières parties ont fait l'objet des discours du 21 octobre et des 4 et 18 novembre :

IV. - Épreuves de la fidélité conjugale.

Nous parlions récemment des écueils où il arrive que vienne se heurter la fidélité des jeunes époux et Nous les mettions en garde contre les imprudences où ils peuvent facilement tomber. Mais en même temps ces écueils ne sont que des occasions d'épreuves. Or c'est de ces épreuves de la fidélité que Nous voulons vous entretenir aujourd'hui, chers jeunes époux, en pensant à la fois aux douleurs qui peuvent s'abattre sur la partie elle-même restée fidèle et aux tentations que peuvent éveiller en elle ces douleurs. Ces épreuves peuvent provenir d'une faute ou d'une imprudence de l'autre partie sans que celui ou celle qui en souffre y ait la moindre responsabilité ; elles peuvent aussi se produire sans la moindre faute de la part d'aucun des époux. Mais il en va toujours de ces épreuves comme de toutes celles que la Providence permet dans ses insondables desseins : avec la grâce et l'effort il est toujours possible d'en sortir plus fort et plus grand.

Ne soyez pas surpris, jeunes époux, de Nous entendre traiter en votre présence des épreuves dont l'un des époux porte la responsabilité. Nous ne doutons pas de vous : bien mieux, Nous avons confiance que votre vie chrétienne et votre humble prudence vous obtiendront de Dieu par la prière, la grâce de persévérer et de grandir dans les saintes dispositions qui vous animent à cette heure. Si Nous Nous adressons à vous, c'est comme à de charitables messagers qui se feront auprès des autres les hérauts du réconfort et de la paix et qui, Nous l'espérons, porteront au loin l'écho de Notre parole. Puisse ainsi Notre parole consoler et soutenir ceux qui vivent dans l'épreuve ! Et puissiez-vous devenir vous-mêmes, quand vous rencontrerez au cours de votre vie des âmes en de pareilles épreuves, des anges de réconfort et de soutien, pour guérir et apaiser les cœurs meurtris, pour sauver de leur profonde angoisse et de leurs violentes tentations les âmes découragées ! Quelle splendide œuvre de charité vous accomplirez en les secourant !

Première épreuve : la trahison que préparent les liaisons passagères et qui conduit à l'abandon du foyer

1. La première de ces épreuves, et la plus sensible, c'est la trahison. Hélas ! elle n'est pas rare. Il y a certes bien loin de la simple fréquentation superficielle et passagère à l'abandon du foyer ; mais l'écart le plus léger blesse profondément un cœur loyal qui s'était donné pleinement et sans réserve aucune. Et puis c'est toujours là le premier pas sur une pente glissante ; d'autre part, pour l'époux, ou l'épouse, blessé et trompé, c'est la pente de la tentation, peut-être le prétexte du premier pas de la descente. Et s'il manque de force pour supporter l'épreuve et en triompher, il tombe lui-même plus bas encore, et voilà que toute la trame de la tragédie se forme et s'achève.

Mais si un premier instant d'égarement a conduit à l'infidélité ; s'il s'en est suivi un lien qui s'est peu à peu resserré ; si enfin, loin des siens, l'infidèle mène une vie de légèreté ou fonde un foyer illé-

gitime, c'est le comble de l'épreuve, le comble de la souffrance, le comble de la tentation ; veuvage plus triste que la mort, puisqu'il ne laisse ni la consolation des larmes répandues sur une tombe aimée, ni la possibilité de rebâtir le nid. La vie est brisée, mais non éteinte, et elle continue dans une épreuve qui a quelque chose de terrible. Et pourtant, comme cette épreuve grandit celui ou celle qui la porte dignement, saintement ! Grande, héroïque dans son affliction, admirez-la, cette femme, cette mère, qui doit à elle seule élever et éduquer sa famille ! Mais celle du père trahi est une angoisse plus vive encore et plus amère : il ne peut donner une seconde mère à ses enfants qui sont encore petits et ont besoin de caresses, il ne peut remplacer celle qui les a abandonnés. Oh ! que le cœur saigne à la pensée que ces petits finiront avec les ans – sans même qu'on ait besoin de leur révéler les désordres d'un père ou d'une mère qui vit au loin – par comprendre leur malheur.

Quelle horrible tentation alors d'en finir avec la vie ou de se faire une existence nouvelle et un foyer nouveau ! Mais, si la tempête fait rage dans le cœur, le phare du devoir demeure immobile sur le rivage de la vie : devoir rigoureux qui de ses rayons de lumière travaille la conscience et commande de rester fidèle au serment réciproque violé et foulé aux pieds par l'autre conjoint.

... ou à une vie commune accablante.

L'époux coupable ne rompt pas toujours la vie commune ; mais son infidélité, surtout si elle s'accompagne de manières rudes et grossières, rend la vie commune de plus en plus difficile et pour ainsi dire intolérable. Certes, il y a des cas où le droit, sans porter atteinte au lien conjugal, permet à l'époux innocent de se séparer du coupable. Mais, à moins que le danger de scandale ou l'intérêt supérieur des enfants ou quelque autre raison grave n'exigent la séparation, la charité, qui s'accommode de tout (i Cor., xiii, 7), invite et porte au silence et à la patience, pour reconquérir un cœur égaré. Que de fois, cette attitude eût rendu possible la réconciliation ! A l'égarement passager eût pu succéder l'amendement, la réparation, le rachat du passé par une vie exemplaire qui eût enfoui toutes choses dans l'oubli. Mais si la partie innocente ne se laisse pas gagner par la charité, si elle s'emporte, un cœur près de se repentir ou déjà repentant se voit repoussé dans un abîme plus profond encore que celui d'où il cherchait à remonter. On connaît de sublimes pardons !

Il arrive quelquefois, vous le savez bien, que le mari resté fidèle à une épouse toujours bien-aimée rentre d'une longue absence, peut-être d'un camp de prisonniers de guerre, à son cher foyer, et qu'il y voie le sourire ou qu'il y entende le vagissement d'un de ces berceaux qu'on a justement et douloureusement appelés « les berceaux tragiques ». Il se laisse émouvoir par la pitié : après un moment d'hésitation et de lutte intérieure, il s'approche et se penche sur ce berceau, il baise au front le bébé, victime innocente lui aussi, il l'adopte comme son enfant. Certes, le devoir n'oblige pas cet héroïsme. Il y a même des cas où la raison peut le déconseiller. Mais comment refuser son admiration à ces héros de la fidélité et de la charité ?

Autre épreuve : le désaccord sur la morale conjugale.

2. Une autre épreuve menace la fidélité, une épreuve plus fréquente encore que la trahison : c'est la méconnaissance, par l'un des époux, de la sainteté du devoir conjugal. De peur de voir se multiplier les charges de famille, par crainte de la fatigue, de la souffrance, d'un danger qu'on exagère parfois, par la crainte incomparablement plus futile de sacrifier quelque ligne de son élégance, quelque lambeau de sa vie de plaisir et de liberté, quelquefois aussi par sécheresse de cœur ou étroitesse d'esprit, par mauvaise humeur ou par l'illusion d'une vertu mal comprise, l'un des époux se refuse à l'autre ou ne se prête qu'en marquant son mécontentement et ses appréhensions. Nous ne parlons évidemment pas ici du coupable accord de deux époux qui veulent fermer leur foyer à la bénédiction des enfants.

Cette épreuve est bien dure pour une épouse ou un époux attaché à son devoir. Qu'elle se renou-

velle, qu'elle se prolonge, qu'elle devienne permanente et comme définitivement décrétée, la tentation naîtra facilement de chercher ailleurs une compensation illicite. Saint Paul le dit expressément : « Ne vous soustrayez pas l'un à l'autre, si ce n'est d'un commun accord, pour un temps, afin de vaquer à la prière ; puis remettez-vous ensemble, de peur que Satan ne vous tente par suite de votre incontinence » (i Cor., vii, 5). Si accablante que soit l'épreuve, il en faut sortir victorieux. C'est un malheur que de succomber. Ne fallait-il pas lutter et prier ? « Priez, afin que vous n'entriez pas en tentation ! » (Matth., xxvi, 41). Si la volonté n'en est pas moins vaincue, ce malheureux a-t-il fait, avec la lutte et la prière, tout ce qu'il devait, tout ce qu'il pouvait ? Il lui restait encore une grande et belle tâche. Ce mari, cette femme qu'on aime et à qui on a lié sa propre vie est une âme bien chère et cette âme est en danger ; elle est même plus qu'en danger, puisqu'elle vit habituellement en état de péché mortel, d'où elle ne sortira que par le repentir et la volonté d'accomplir son devoir à l'avenir. Et n'aurait-on pas à cœur de faire tout, absolument tout, coûte que coûte, pour la sauver ?

N'est-ce pas là un des premiers devoirs de la fidélité et le plus urgent des apostolats ? Apostolat difficile, mais qu'un amour puissant et fort rendrait efficace. Sans doute, il y faut de la constance, une douce et patiente énergie, il y faut de la persuasion, il y faut la prière, une prière fréquente et intense, suppliante et confiante ; il y faut l'amour, l'amour de tous les instants, un amour délicat, tendre, prêt à tous les sacrifices, à toutes les concessions qui ne soient pas contre la conscience, un amour prompt à satisfaire, à prévenir les désirs, ne s'agirait-il que d'un innocent caprice, pour reconquérir le cœur égaré et le reconduire sur le sentier du devoir.

Tout cela, objectera-t-on peut-être, ne réussira pas toujours. Quand même cela ne réussirait qu'une fois, une seule, il vaudrait la peine de s'y mettre résolument. Aussi longtemps qu'on n'a pas accompli cet effort à fond, de toutes façons, avec persévérance, on ne peut pas dire qu'on a tout fait. Et aussi longtemps qu'on n'a pas tout tenté, on n'a pas le droit de désespérer du succès. Il y va d'une âme, d'une âme si précieuse ! Et même si on ne parvient pas à triompher de l'obstination ou de la pusillanimité du coupable, la lutte n'en aura pas moins l'avantage de tremper la volonté de l'époux innocent et de le maintenir, à travers l'épreuve, dans une irréprochable fidélité.

Troisième épreuve : les séparations forcées, en particulier le cas où l'état de santé impose la continence parfaite.

3. Nous rangions récemment les séparations forcées parmi les ennemis de l'union conjugale ^[1] : Nous devons aujourd'hui les compter parmi les épreuves de la fidélité. Ici, aucun des deux époux n'est coupable, mais l'épreuve n'en est pas moins dure et périlleuse. Nous ne revenons maintenant à ce sujet que pour vous signaler une forme particulière de ces séparations, séparations partielles et dont aucun étranger ne s'aperçoit, mais qui n'en est pas moins grave et pénible. Nous voulons parler des maladies, des infirmités qui imposent, parfois pour longtemps, une continence parfaite, tandis qu'on continue à vivre ensemble, à s'aimer comme le premier jour et à vouloir vivre chrétiennement. Pour conserver alors à la fidélité son indéfectible perfection et son exquise délicatesse, il faut un amour fort et une foi vive. Il faut alors veiller, lutter, prier, fortifier l'âme, le cœur, les sens par la divine nourriture de l'Eucharistie. Il faut alors élever l'esprit vers l'idéal du vrai et noble amour qui dépasse incomparablement le pauvre amour purement humain, toujours plus ou moins égoïste. Quelle épreuve, quelle heure que celle-là ? C'est l'épreuve et l'heure où l'amour conjugal se confond avec l'amour du prochain envers le pauvre blessé sur la route de Jéricho, pour le secourir, pour le soigner, pour le consoler, pour l'aimer comme on s'aime soi-même. Et quel prochain est plus proche du mari que sa femme, et plus proche de l'épouse que son mari ? L'un devient alors pour l'autre le bon Samaritain ou la bonne Samaritaine, et l'affectueuse assistance, les soins et la prière mettent un nouveau sceau à la fidélité jurée devant Dieu et devant les hommes. A ceux qui savent ainsi s'élever, lutter et prier, vivre de Dieu, la grâce ne sera jamais refusée.

Nous prions le Seigneur qu'il vous épargne de semblables épreuves ; mais si la Providence de son

amour en disposait autrement, Nous la supplions de ne point permettre que vous soyez tentés ou éprouvés au-delà de vos forces, et de vous ménager avec la tentation, le pouvoir de la supporter et une heureuse issue (cf. i Cor., x, 13). C'est avec ce vœu que Nous vous accordons de cœur Notre paternelle Bénédiction apostolique.

Source : *Documents Pontificaux de S. S. Pie XII*, Édition Saint-Augustin Saint-Maurice. – D'après le texte italien de *Discorsi e Radiomessaggi*, t. IV, p. 305 ; cf. la traduction française des *Discours aux jeunes époux*, t. II, p. 241.

Notes de bas de page

1. Cf. le discours du 15 juillet 1942, p. 185.[↩](#)